

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Absents : 4
- Votants : 8

**Date de convocation :**

08/06/2023

**Date d'affichage :**

08/06/2023

**Séance du 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

**Etaient présents :** Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

**Absents excusés :** M. Christian BONNET ; M. Rémy CLENET, M. Laurent DUBOIS, M. Didier VERSTRAETE, **procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;**

**Secrétaire :** Mme Martine FERNANDES,

**OBJET : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

La secrétaire,

Martine FERNANDES



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

